

▣ FICHE ACTION 1.3.1

RECENSER ET QUALIFIER LES ESPACES PUBLICS À ENJEUX AU VU DES PRATIQUES LOCALES



RAPPEL DE LA PROBLÉMATIQUE

Le territoire comprend un certain nombre de lieux à usage public, places, placettes, lieux "tampon" entre plusieurs bâtiments, lieux de rencontres traditionnels et de pratique collective fréquente, souvent confondus avec les espaces semi-privatifs.

Le principe de cette action est de repérer tous ces lieux, au travers des connaissances locales, de l'observation des usages locaux, des traditions quotidiennes, des déplacements piétons effectués, lorsqu'ils existent encore.

Lorsque ces lieux et pratiques n'existent plus (présence forte de l'automobile), il conviendra alors de se poser la question de la place de celle-ci au sein des espaces publics existants, et de réfléchir à conserver une mixité des pratiques entre piétons et automobiles.

OBJECTIFS

- Préserver et aménager les espaces publics à enjeux, liés à des pratiques locales, quotidiennes, traditionnelles, facteurs de lien social ;
- Etablir un programme d'actions à l'échelle communale ;
- Contribuer à la cohérence et à la qualité des projets d'aménagement et de mise en valeur de ces espaces publics.

PRINCIPES D'ACTIONS

Mettre en place un inventaire des espaces publics suffisamment importants et significatifs pour constituer un enjeu d'aménagement et de préservation.

Evaluer le statut de chacun de ces espaces :

- la place, lieu de rencontres et d'évènements ;
- le parvis, au droit d'un équipement public (hotel de ville, lieu de culte, lieu d'enseignement, équipement sportif...) ;
- le lieu de transition entre plusieurs zones habitées et zones de services et activités ;
- le lieu de respiration temporaire le long d'une voie de circulation, d'un élément topographique (pente, cours d'eau, rivage), en abord d'un site exceptionnel...
- le lieu de stationnement.



Un exemple d'espace public : un parvis d'église.

SITES OU TERRITOIRES CONCERNÉS

L'ensemble des communes du Cap Corse.

ACTEURS CONCERNÉS

Les communes, la Communauté de Communes du Cap Corse.

PARTENAIRES À MOBILISER

DREAL Corse / ABF / CAUE de Haute Corse / Office de l'Environnement de Corse

Mise en place d'un recensement cartographié des espaces publics

Répertorier, à l'échelle de chaque commune, les différents espaces publics significatifs, en tenant compte de leurs usages, quotidiens et saisonniers. Ceux-ci, pour être significatifs et représenter un enjeu d'aménagement et de préservation, sont :

- soit des espaces publics d'un seul tenant avec un caractère commun (une place de village, un parvis de bâtiment, un port, etc.) ;
- soit un réseau d'espaces à usage commun, disséminés sur l'ensemble de la commune (rues, ruelles piétonnes, petites placettes, zones de stationnements, etc.).



Cheminement piéton.

Evaluer le statut de chacun de ces espaces

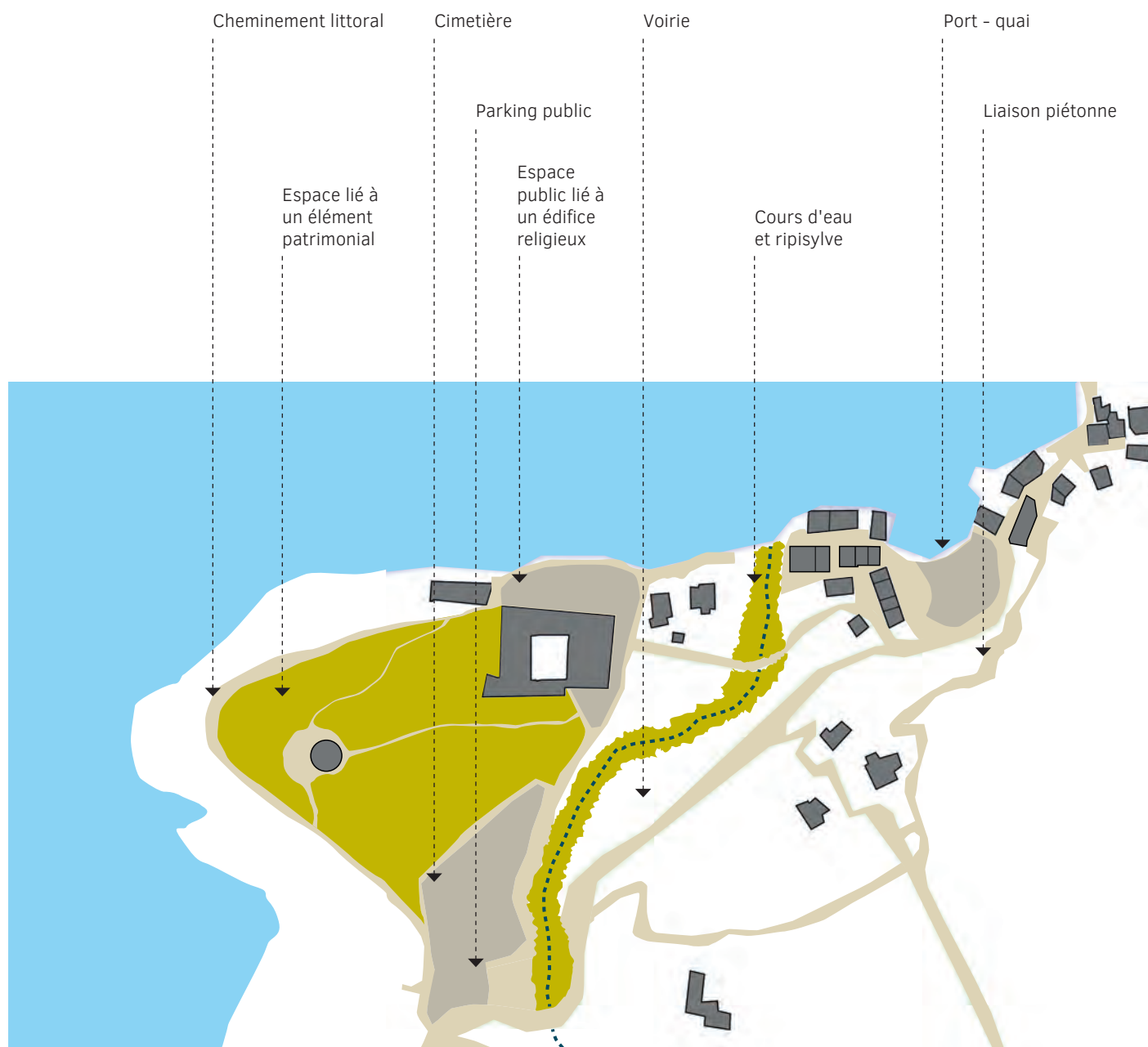
Réseau d'espaces publics



||||||| Cheminements piétons

■ Espaces publics
(parking, port, patrimoine spécifique)

Réseau d'espaces publics à l'échelle d'une marine



Elaborer la cartographie de ces réseaux comme outil de sensibilisation et de programmation d'actions

OUTILS À MOBILISER

- **Études urbaines et pé-opérationnelles** : analyses des usages, des pratiques, des flux de circulations (routiers et piétons), articulation espace privé - espace public, préconisations et programme d'actions.
- **PLU** : emplacements réservés pour le stationnement et les cheminements piétons, servitudes de passage, etc.




AUTRES ACTIONS DE LA CHARTE

Fiche Action 1.1.1 Protéger les cônes de vues sur le patrimoine d'exception

Fiche Action 1.1.2 Préserver et valoriser le patrimoine défensif : une stratégie d'intervention collective


Fiche Action 1.1.3 Préserver et valoriser le patrimoine spécifique : mémoire des usages et modes de vie

Fiche Action 1.3.2 Définir les actions de préservation et de mise en valeur selon les typologies d'espaces publics

 **Une mission menée de mars 2014 à décembre 2015 par** Terre en vue, collectif des paysagistes / Stéphane Baumeige, architecte du patrimoine / Ateliers Dynamiques Urbaines, urbanistes / l'ADÉUS, sociologues / Studio madehok, agence de communication

 **Maître d'ouvrage**



 **Assistance à
Maîtrise d'Ouvrage**



 **Financée par**



La Charte paysagère et architecturale du Cap Corse est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Corse avec le Fonds européen de développement régional.

